

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 235

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au café du commerce

Dans les colonnes de l'« AZ », chaque vendredi, Rosa Berner, une « sommelière » du « café Fédéral » raconte des histoires sur ses « clients » qui sont, en général, les grands de la politique suisse. Depuis quelques jours, Rosa est en cure dans les Grisons et c'est sa remplaçante « Frieda » qui lui a succédé dans les colonnes du quotidien de gauche alémanique. Les « confidences » sont évidemment à retenir comme tous les bruits qui circulent dans la ville de Berne. Il y a peu à prendre, beaucoup à laisser. Cette fois, il est question de remaniements au Conseil fédéral à la suite des démissions à venir ; conséquences attendues (?) : le Département de justice et police et le Département militaire seraient finalement dirigés par des socialistes ; avec toutes les conséquences que cela implique ; vraiment pas sérieux (AZ 6/7.7.73).

Solidarité avec l'« AZ »

Toujours à propos de l'« AZ ». Une chaîne de solidarité semble se constituer pour sauver ce quotidien, dont certains, malignement, rappellent les difficultés. Le journal des typographes « Helvetische Typographia » propose que des suppléments syndicaux à « AZ » se substituent aux journaux syndicaux actuels. Le journal étudiant « Konzept » (4), qui envisage d'élargir sa diffusion à toute la Suisse, recommande instamment à ses lecteurs de s'abonner à « AZ ». Une volonté de maintenir une presse indépendante de gauche s'imposera-t-elle face aux manœuvres de ceux qui souhaitent la disparition d'un journal ne craignant pas de décrire la réalité helvétique.

« Die Weltwoche » : l'aide d'outre-Rhin

— Il s'est effectivement passé quelque chose à la rédaction de « Die Weltwoche ». Ce journal an-

nonce en effet (No 27) qu'une collaboration rédactionnelle s'est établie avec l'hebdomadaire « Deutsche Zeitung » de Stuttgart.

Dans le numéro 28, ce titre-commentaire à propos de la décision fédérale sur la limitation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse : « Personne n'est satisfait » (Niemand zufrieden). Quant aux mutations à la tête du Comité international de la Croix-Rouge, dans le même hebdomadaire, sous la formule : « Avec des grands-pères ». Ulrich Kägi conclut sa note sur une vision qui se veut optimiste : « Si les grands-pères appelés aux positions-clés du Comité international de la Croix-Rouge considèrent de leur devoir de faire pénétrer sans retard des petits-fils vraiment capables dans l'institution, on doit leur être reconnaissant d'avoir pris sur eux la responsabilité pour la période intermédiaire qui sera ingrate. »

Le journal marchandise

— A fin août, l'INPA (International Newspaper Promotion Association) organise à Zurich sa 3e conférence européenne sur le thème : « Le journal face à deux marchés ». « Des professionnels du marketing et de la publicité, des spécialistes d'enquêtes du marché et des publicistes

venus de huit pays différents examineront les chances et les possibilités du journal, et mettront en évidence le rôle que joue pour lui le marketing ». Parmi les conférenciers, un Romand, M. Jean-Claude Nicole, directeur général du journal « La Suisse ».

La TV au pilori

— Les derniers volets des treize émissions de télévision sur la Suisse pendant la tourmente de la dernière guerre ont été beaucoup commentés dans la presse alémanique. Des professeurs d'université, tels les professeurs Erich Gruner (Berne) et Marcel Beck (Zurich) ont fait part de réserves dont il conviendrait de tenir compte à l'avenir. Il ne suffit pas de vouloir se mettre au niveau du public !

— A noter, à l'intention des vacanciers certainement, dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », un long développement sur l'emprise américaine en Grèce, un texte remarquablement documenté, signé Georgios Mangakis. Dans le même numéro — foire de la discrétion de la presse sur elle-même — une colonne consacrée au nouveau statut de la rédaction du « Tages Anzeiger ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une auberge espagnole et... scolaire

Perplexité grandissante à la lecture des très nombreux articles consacrés depuis quelque temps à la « réforme » de l'enseignement.

« Une école où l'enfant fera ce qu'il voudra » annoncent les uns... Bien. Ma perplexité ne naît pas tellement du fait que, personnellement, je ne crois pas du tout qu'une telle école soit possible (après tout, je puis me tromper, et l'un au moins de ceux qui avancent de telles idées est un brillant praticien, bien meilleur pédagogue, assurément, que je ne l'ai jamais été) que du fait que

de tels articles paraissent dans des journaux — 24-Heures, Tribune de Lausanne — dont je me persuade que les responsables ne donnent pas du tout dans ces idées-là, bien au contraire...

Ma perplexité naît également de cet autre fait qu'explicitement ou implicitement, les auteurs des articles en question se réfèrent souvent à des idées avancées par des pédagogues américains et que ces idées me paraissent avoir deux particularités : — La première qui est d'avoir fait faillite, aux Etats-Unis, depuis des années...

— La seconde qui est que, dans le meilleur des cas, elles ont contribué à éduquer, à former pour leur bonne part cette majorité silencieuse sur laquelle s'appuie M. Nixon... Ce qui devrait tout de même donner à réfléchir à ces « hommes de gauche » que sont ou que passent pour être plusieurs des auteurs.

Atomisation des classes

... Et par exemple cette idée des « classes à niveau », où les élèves se trouveront, qui en deuxième année pour l'allemand et en troisième année pour les mathématiques, qui en deuxième année pour les mathématiques et en troisième année pour l'allemand...

Avec cette conséquence que souligne fort justement à mon sens une lectrice de *24-Heures*, enseignante elle-même, que toute « classe » s'en trouve atomisée, que jamais ne se forme quelque chose comme un « esprit de classe », comme une communauté. J'ai connu ce système aux Etats-Unis ; j'ai vu des « étudiants » errer dans des « collèges » à la fois surencombrés et déserts, en proie à une solitude effrayante, complètement déracinés ; ayant perdu, après leur milieu familial, tout milieu scolaire...

Fin de la fraternité

« Le peuple-enfant tient ses assises » écrit Alain en parlant de l'école. Et d'avancer que l'un des bénéfiques les moins discutables de l'école-institution est précisément cette rencontre qu'elle permet entre contemporains, ces fraternités qu'elle noue... Je sais bien qu'Alain *date* terriblement, mais je ne suis pas sûr qu'il ait tort.

Alors j'en reviens à ma perplexité du début : comment tel adepte d'Illich ou de Neill se rencontre-t-il avec tel membre en vue de l'« establishment », à tel point que celui-ci ouvre ses colonnes à celui-là ?

J'ai bien ma petite idée là-dessus, mais de ceci une autre fois.

J. C.

FRIBOURG

Dernier tango pour l'Eurotel

Plus durement qu'à toute autre époque de l'année, les Fribourgeois ressentent, aux mois de juillet et août, l'absence de piscine ouverte, dégagée et au plein air, donnant sur un site agréable. Ne parlons pas du piteux et vétuste bassin de la vieille ville. Du côté des autorités cependant, cette lacune n'est guère ressentie comme telle, beaucoup moins semble-t-il que celle d'un super hôtel international, luxueux et coûteux, apte à flatter l'amour propre d'un syndic ou d'un préfet. Nous revenons ci-dessous sur le dernier acte d'une affaire ancienne : celle de l'Eurotel.

Fribourg, dans la même foulée d'ailleurs que le canton du Valais, se montre très sourcilieux en matière de censure cinématographique. Après « Orange mécanique », dont l'interdiction a par la suite été levée, et le « Dernier Tango à Paris », il faut s'attendre à ce que « La Grande Bouffe » se heurte à la même interdiction. Tout cela procède d'un sentiment très « convenable », naïf et paternaliste, celui de vouloir le bien de la population en lui refusant l'exercice de son libre arbitre.

Hélas, le bien public n'est pas toujours l'objet d'autant d'attention de la part des autorités ! Dans l'affaire de l'Eurotel, il aura été systématiquement foulé aux pieds sans qu'aucune commission de censure ne prenne de sanctions.

C'est le 14 janvier 1970 que la commune consent à perdre une somme énorme en échangeant un terrain destiné à l'Eurotel et dont elle était propriétaire (estimation 5 millions), contre celui de l'Aigle Noir (estimation 500 000 francs : DP N° 176). En avril 1972, on voit le préfet Butty s'efforcer de compenser un peu cette saignée exagérée dans le patrimoine public, en liant par

convention la réalisation de l'Eurotel à la construction d'un théâtre et en posant différentes conditions pour l'octroi du permis de construire.

Tout récemment, l'affaire vient d'être réglée définitivement et différents recours rejetés par le préfet, mais plus personne ne parle de la contribution des promoteurs de l'Eurotel à la construction du théâtre (du moins officiellement). Les intérêts privés ont bel et bien eu le dessus ; amère victoire.

Un chantier bidon

Provisoirement vaincus, les opposants à l'Eurotel ne désarment pas ; ils dénoncent une nouvelle irrégularité. Entre les premiers pourparlers sur l'implantation de l'Eurotel à Fribourg et la délivrance du permis de construire, l'arrêté fédéral urgent concernant la stabilisation du marché de la construction (20 décembre 1972) est entré en vigueur. L'article 5 interdit de construire, dès la date d'entrée en vigueur, tout hôtel ou restaurant dont le coût de construction excède un million.

Comment se fait-il alors que les promoteurs de l'Eurotel échappent à cette restriction ? L'explication est simple : l'arrêté fédéral ne s'applique pas aux travaux de construction qui étaient prêts, à tous égards, à être exécutés et qui ont débuté avant le 20 décembre 1972. Mais pour que cette réserve s'applique à l'Eurotel, il fallait de toute urgence que les signes extérieurs d'un chantier soient manifestes sur place avant le 30 juin 1973 et que les travaux se poursuivent sans interruption depuis cette date. D'où la pose symbolique sur le terrain des Grand Place destiné à l'Eurotel d'une grande pancarte mentionnant le début des travaux. Derrière la pancarte, c'est le calme plat bien sûr.

Il paraîtrait que cette pratique soit courante, et justifiée, dans l'esprit de ceux qui en ont connaissance, pour remédier aux rigueurs malvenues de l'arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction.